


Intitulé de la formation :	<p><u>A.P.S. A.S.D</u> <u>Formation initiale</u> ACTEUR PREVENTION SECOURS AIDE & SOINS A DOMICILE</p> 
Durée, dates, lieu :	<ul style="list-style-type: none"> • 2 jours + 2 jours à distance, soit un total de 4 jours (4 x 8 heures, soit 32 heures). • Travail intersession entre le 2^{ème} et le 3^{ème} jour de formation • Prochaine session : 15, 16 et 29, 30 mars 2023 au Centre de Kerpape à Ploemeur • Tarif : 720€/participant • Groupe limité à 10 participants conformément au référentiel INRS.
Public :	Tout professionnel intervenant auprès de patients à domicile
Prérequis :	Cette formation ne nécessite pas de prérequis
Moyens pédagogiques :	<ul style="list-style-type: none"> • Animation : exposés, vidéos, échanges • Matériel de manutention • Mannequins de démonstration et défibrillateur de formation • Mises en situation pour l'apprentissage et la validation des gestes et pratiques • Livret de formation remis à chaque participant
Objectifs de la formation :	<p>L'objectif de la formation est de prendre en charge sa propre prévention en améliorant ses conditions de travail et améliorer le confort et la sécurité de la personne aidée. Pour cela, la formation permettra aux stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'acquérir les compétences permettant de devenir acteur de la prévention de ses propres risques professionnels. • De participer à l'amélioration de ses conditions de travail, ainsi qu'à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite. • D'être en mesure d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de prévention, risques de la profession • Anatomie, physiologie, pathologie • Observation et analyse des situations de travail et propositions d'amélioration • Techniques de manutention des personnes • Le secourisme en milieu de travail, protéger, examiner, faire alerter ou alerter • Secourir (mises en situation et évaluation) • Propositions d'amélioration : informer et rendre compte • Evaluation : étude de cas et mise en situation • Accompagnement à la mobilité : identifier les déplacements naturels, prendre en compte les capacités de la personne aidée, utiliser l'outil « schéma décisionnel », identifier les aides techniques et leurs limites
Modalités d'évaluation :	Les stagiaires seront évalués selon le référentiel INRS sur une épreuve certificative portant sur l'observation et l'analyse d'une situation de travail ainsi que sur les compétences de sauvetage et de secourisme de la personne.

Formateur :	Formatrice APS ASD certifiée INRS
Sanction et maintien de compétences :	Certificat INRS APS ASD délivré sous conditions de réussite des épreuves certificatives. Formation de maintien des compétences de 2 jours à suivre tous les 2 ans.